

## *Comme un air de famille*

Samuel Lézé

Lorsqu'un anthropologue entreprend l'étude *des* psychanalystes, ce n'est certainement pas pour décrire les mœurs réputées étranges d'une « *horde sauvage* », plus ou moins secrète, menacée selon la rumeur publique d'une inéluctable disparition. Il suffirait alors de recueillir, avant qu'il ne soit trop tard, les propriétés générales d'un groupe cohérent – celui des psychanalystes – dernier vestige d'une société *sans* Etat. Or, l'existence d'un tel *collectif* est loin d'aller de soi, rendu même suspect par certains quolibets : silencieux, inaccessible, trouble, vénal, etc. Car ce serait, en somme, accrédi-ter un stéréotype tenace que nous avons tous en tête. L'usage quotidien appelle déjà à la méfiance. N'entendons-nous pas, ici où là, parler du peuple « psys », ceux que l'on reconnaît d'ordinaire par l'emploi d'un idiome tourmenté. Voilà déjà un fâcheux entrelacs. Il faudrait donc y regarder à deux fois, peut-être à trois, avant de mettre tout le monde dans le même panier car le vocable « psychanalyste » ou « psy », omniprésent et visible dans les médias, ne désigne pas une population strictement identifiable et délimitable comme celle des « architectes » ou des « dentistes ». Et c'est bien là le problème : faut-il en stabiliser le sens comme toute science *administrative* a la tentation de le faire ? L'anthropologue serait-il alors le personnage providentiel tant attendu des autorités officielles, l'invité surprise trouble-fête des « psychanalystes », dans un contexte, déjà fort animé, de réglementation des psychothérapies ?

Il y aurait là une grave méprise. Car ce n'est pas la tâche des sciences sociales d'entrer ainsi dans la danse, séparer le bon grain de l'ivraie, et mettre une fois pour toutes chacun à sa place. Autant dire d'emblée que je ne mange pas de ce pain-là. Le travail de l'anthropologue, qui a son importance et sa logique propre, est tout autre. Il n'exclut pas de contribuer au débat public car son approche est l'une des plus éprouvées pour l'informer et clarifier ainsi les *enjeux* de situations a priori complexes. Voilà pour l'expertise. Mais il n'en demeure pas moins que c'est au terme d'une longue et patiente étude que l'on peut tenter d'élucider cette question : qu'est-ce qu'être psychanalyste aujourd'hui ? Les questions les plus simples sont alors les plus heuristiques : Qui ? Quoi ? Où ? Par quels moyens ? Pourquoi ? Comment ? Quand ? Et si l'on se donne, ne serait-ce que quatre ans de peine, pour recueillir les *circonstances ordinaires de l'usage des termes* « psychanalyste », « psychanalyse », leurs différents sens, en nombre heureusement limité, leurs contextes d'usages auprès de ceux qui entreprennent de les définir, alors seulement on peut tenter d'élucider *ce que font* les

psychanalystes et comprendre leur *mode d'existence*. C'est ainsi que peut s'imposer un tableau plus complexe des « psychanalystes ». Car loin de disparaître, ils se transforment et se stratifient laissant seulement paraître *comme un air de famille*. Partons sans plus attendre sur le terrain, un carnet à la main.

### ***Une activité chauve-souris***

Imaginez un instant parcourir les rues de la capitale, pendant quatre ans, en demandant l'hospitalité, le temps d'un entretien, d'une réunion ou d'un rassemblement, à des « psychanalystes ». Principe de charité ou politesse oblige, suspendez votre jugement sur la scientificité ou l'efficacité de la psychanalyse. Et, pour seule méthode, ô combien dérisoire aux yeux du profane, un journal de terrain... La situation a de quoi faire sourire. Et pourtant, vous avez une partie des ingrédients nécessaires pour devenir un *étranger professionnel*, dont le métier consiste, dans le meilleur des cas, à se faire adopter ne serait-ce qu'une heure, à poser quelques questions, puis à poursuivre son chemin, embarrassé de bien plus de questions. Pourtant, ce n'est pas chose facile. Qui contacter lorsqu'un monde vous est parfaitement étranger ? Mes premiers informateurs furent des individus, satisfaits ou non, ayant eu recours à la psychanalyse (regrettable périphrase qui s'impose d'autant plus que l'on mesure combien les termes habituellement employés pour les désigner « patients », « analysant », « clients », « usagers » n'ont pas les mêmes connotations et engagent ainsi un modèle particulier des *soins par la parole*). De ce fait, un psychanalyste c'est d'abord « *mon psychanalyste* », c'est-à-dire non seulement celui que l'on reconnaît tel, l'élus, mais aussi celui avec lequel on entretient pendant un temps une relation *interne, personnelle, exclusive*. Dans ce contexte, « psychanalyste » est avant tout un terme relationnel, *relatif* à un circuit intime : tout juste peut-on dire, un nom circule. Voilà pour la garantie. On m'objectera volontiers que des *associations* existent. Tout le monde songe par exemple à la relation symétrique *et inverse* de deux grandes institutions parisiennes – SPP *versus* ECF – qui se livrent à une *partie de main chaude*. Mais, que font-elles d'autres que de rassembler des noms dans un annuaire de renom ? Evidemment, elles forment ou transmettent... une définition particulière du psychanalyste, *relative* à une chaîne de déférences antérieures, *mon psychanalyste*, qu'on puisse (surtout) le rattacher à Sigmund Freud, Jacques Lacan ou à l'un de ces émules. Le très récent amendement Mattéi exige justement que les psychanalystes soient « régulièrement enregistrés dans les annuaires de leurs associations ». Mais ce serait sans compter sur le nombre indéfini de ceux qui – invisibles – ne relèvent d'aucune, soit par leur départ

intempestif, soit par choix de se former librement par le réseau des *ouï-dire*. Une question reste alors en suspens : pourquoi partir lorsque légitimité et respectabilité paraissent garanties ? Les réseaux informels organisent et renouvellent ainsi une bonne partie des psychanalystes parisiens, qui peuvent par ailleurs graviter autour d'une ou de deux associations. Là encore un circuit intime.

Faut-il parler de l'annuaire des pages jaunes ? Certes, il faut avoir le goût de la *roulette russe*... Mais comment s'expliquer qu'un même individu se trouve par exemple aux rubriques « psychiatres », « psychanalystes » et « psychothérapeutes » ? On comprendra que cette situation insolite rend quasiment impossible de dénombrer ces acteurs, mais pas le champ des possibles. L'impossible *mise en équivalence* statistique était déjà, il y a tout juste dix ans, le constat de Daniel Friedman. Faut-il également évoquer les plaques « psychanalystes » qui fleurissent, çà et là, au seuil de certains immeubles ? Faut-il enfin noter l'embarras de ceux qui doivent se présenter publiquement « psychanalyste »... Ils y ajoutent pudiquement un « peut-être », un « parfois », leur discours se chargeant subitement d'anacoluthes. Assurément, ils tranchent avec ceux qui n'hésitent pas à se présenter dans les médias comme tel. Mais alors, et Dominique Mehl l'a récemment montré, le discours n'est plus le même, la subversion et la réflexivité proclamées disparaissent au profit de la *bonne parole*, claire et parfaitement distincte. Ils deviennent « pysys ». C'est une psychanalyse sans psychanalyste. En fait, du nom à la plaque, nous aboutissons à un curieux résultat. Un psychanalyste est toujours *public*, mais son mode d'existence ne saurait le faire apparaître en *plein jour* sinon, il disparaît. Il s'agit donc en quelque sorte d'une activité *chauve-souris*.

### ***Profession impossible***

Se reconnaître ou être reconnu par les autres comme psychanalyste indique, plus qu'une appartenance professionnelle précise, une identité sociale *relative* au sein d'un *circuit intime*. Le paradoxe de la chauve-souris se manifeste alors sous une autre forme. Mes seconds informateurs furent ainsi des individus que l'on m'a présentés *comme* psychanalystes. Pour avoir l'idée d'une activité, il n'y a pas meilleure méthode que d'interroger ceux qui peuvent vous fournir une description par le menu. Encore faut-il que le principe du dialogue puisse s'imposer sans trop de malentendu. Ce principe se manifeste à deux conditions : ne pas être perçu *comme* un individu porteur d'une plainte ; que mon interlocuteur ne se pose pas *comme* (« mon ») psychanalyste. Essayez, pour voir. L'expérience a le mérite de nous informer sur le statut de la parole en psychanalyse et sur le mode d'existence du psychanalyste. Le dialogue

enfin engagé, que nous apprennent-ils ? Outre l'ordinaire d'une activité extrêmement dense (séances, lecture, écriture, réunions à des heures improbables, journées thématiques ou cliniques, etc.) qui fait dire à l'un d'entre eux « je suis à la fois moine, artiste et militant », les psychanalystes sont fortement stratifiés, c'est dire qu'il existe des *rangs* et une *division morale du travail*. La division la plus connue oppose les théoriciens (les exégètes, le prestige) aux cliniciens (simples praticiens, subordonnés). Le terme « théoricien » est équivalent dans certains contextes à la formule « je ne lui enverrai jamais de patients ». Celui qui récite ne peut-être un *bon* psychanalyste. Dans d'autres contextes, il est synonyme de « c'est un superviseur possible ». Elle recouvre parfois au sein de certaines associations, celle des aînés et des cadets, qui forment un circuit de renvois des patients. L'activité elle-même est divisée et hiérarchisée en nombreux « premiers contacts », « entretiens préliminaires », « soutiens ou psychothérapies », « cures » proprement dites, « seconde tranche », « supervision ». Bien entendu, certains se spécialisent dans l'un de ces « faisceaux de tâches », les « secondes tranches » par exemple. Cet ordre implicite ou organisé dans les associations défavorise largement les impétrants et tend, comme l'avait déjà noté il y a plus de 20 ans Robert Castel, à précariser leur activité. Les aînés, à temps plein, cumulent le profit des supervisions, le prestige de l'exégèse (avoir son « séminaire », faire des « conférences », écrire des « livres ») et les patients bien sélectionnés. Il paraît d'ailleurs qu'un nouveau *marché* vient de s'ouvrir, les Latins francophones... Les cadets, qui sont loin d'être tout jeunes, ne constituent pas aisément une clientèle... Tous ne sauraient donc en vivre, surtout à temps partiel. Nombreux sont ceux qui tirent donc leurs subsides d'une profession principale : enseignant, consultant, médecin, psychologue en institution. Nombreux sont aussi ceux qui s'adaptent à la situation économique de leurs patients : rmistes, chômeurs, étudiants, etc. Ceux-là ne roulent pas sur l'or. Le risque de disparaître est donc plus grand.

Or, si la question de ce qu'être psychanalyste se pose actuellement avec tant d'acuité, ce n'est pas que soudainement nous en aurions perdu l'évidence. Chaque psychanalyste se la pose pour lui-même. Il n'y a jamais eu de définition évidente de l'activité de psychanalyste. Aucune n'est neutre. Cela tient au moins à quatre grandes *tensions essentielles* : 1. Il existe une psychanalyse sans psychanalystes, une *idéologie*. 2. La psychanalyse s'est dès le début *greffée* sur la psychiatrie et la psychologie, les dotant ainsi de références théoriques et d'une expérience clinique. 3. Il n'existe pas de société *nationale* de psychanalyse. Les associations se sont principalement divisées sur la question de la *formation* et donc de la définition du psychanalyste. 4. Tirillées par des *rectifications* de la clinique et de l'appareil théorique freudien, de nouvelles façons d'exercer les soins par la parole tentent d'imposer le terme de

« psychothérapie ». Le contexte actuel ne fait donc que révéler la situation objective de la psychanalyse qui s'exerce principalement en libéral sous deux appellations (psychanalyse, psychothérapie) et sous couvert de diverses qualifications (psychiatre, psychologue, psychanalyste, psychothérapeute ou autre), recouvrant ou non un titre légitime (psychiatre, psychologue). La "psychanalyse" forme donc *de fait* un segment singulier, parfois soluble, à l'intersection de la psychiatrie, de la psychologie et des psychothérapies. En fait, il faudrait plutôt constater la fin d'un monopole et d'une équivalence demeurée longtemps tacite : « soin par la parole » = « psychanalyse ». A qui doivent-ils cette situation ? La responsabilité leur incombe pleinement.

Vu l'enjeu d'un débat qui a largement échappé aux seuls psychanalystes, chaque groupe d'acteurs ou pôle d'exercice (psychologues, psychiatres, psychothérapeutes, psychanalystes), ordinairement confondus par le vocable "psy", se détache clairement et devient concurrent. Un « psychanalyste » peut alors camper l'une ou l'autre posture. Une nouvelle répartition des cartes se dessine, chaque partie faisant valoir ses atouts. Les stratégies de définition professionnelle n'ont jamais été aussi claires et opposées. Dans une logique classique de professionnalisation des activités, les représentants des psychothérapies souhaitent définir une *profession* nouvelle de "psychothérapeute" en recherchant une légitimité à l'extérieur du monde des soins par la parole. Ils font valoir, par exemple, leur utilité sociale. Ils proposent une *formation* spécifique indépendante et un *titre* protégé par une réglementation. Or, les termes de "psychothérapeute" et "psychothérapie" (au singulier) unifiant et recouvrant des pratiques jusqu'alors séparées sont largement remis en cause. La Fédération Française de Psychiatrie a tout d'abord qualifié la "psychothérapie" "inhérente à la fonction de psychiatre" en en faisant "un outil à caractère médical". Cette position fut par la suite assouplie en faveur des psychologues et autres "auxiliaires de soins". Mais, les psychiatres considèrent donc qu'il s'agit d'une *technique* ou d'un *traitement* parmi d'autres à leur disposition. L'avis des psychiatres libéraux, exerçant en majorité la "psychanalyse", n'est pas aussi tranché. Le Syndicat National des Psychologues accuse les représentants de la psychothérapie d'une confusion entre titre de "psychothérapeute" et fonction "psychothérapeutique". Pour eux, la "psychothérapie" (psychanalyse comprise) est une fonction et une spécialisation du psychologue clinicien ou du psychiatre. En ce sens, il n'existe pas de *vide juridique* : "l'activité psychothérapeutique du psychologue ne nécessite pas la protection légale d'un titre". Ils tentent par ailleurs de dénigrer la valeur thérapeutique des "psychothérapies" des psychothérapeutes en les réduisant au rang de "développement personnel". Les différentes associations de psychanalystes, sans parvenir à se réunir toutes,

ont cependant rendu public en Juillet 2001 un exceptionnel accord de principe sur leur activité. Elles adoptent une position défensive, parfaitement stéréotypée, qui développe une double stratégie pour parer à toute forme de réglementation : conserver un *statu quo* par la négative ; *dénigrer* les "psychothérapeutes". La première stratégie consiste tout d'abord à ne *rien faire* et défendre "l'exception française" d'une non-réglementation, c'est-à-dire l'extraterritorialité imaginaire de la psychanalyse. La nature même du travail psychanalytique rend impossible, selon eux, toute garantie légale. Elle consiste par ailleurs à distinguer la psychanalyse de la sphère des psychothérapies. Rappelant que la psychanalyse est selon Freud l'"investigation de processus mentaux inaccessibles autrement", l'aspect thérapeutique est effacé ou minoré. La seconde stratégie est l'annihilation parfaite de la catégorie "psychothérapie" en la réduisant un peu rapidement à une coquille vide...

Le discours des « psychanalystes » n'est que trop connu. Quelques bigots retranchés dans leurs chapelles, lancent là un *interdit*, affirment ici une *pureté* et un *sacré* qui tiennent bien des gens en respect. Tout tient à moi et je tiens à un fil... dit le poète. Ses prises de position un peu gauches, noient bien le poisson. Mais le rôle social des psychanalystes et la somme de ses *effets* ressortiront immanquablement de la boîte à diable. La partie est donc loin d'être achevée...

**15948 signes**